



Communiqué de presse du 16 décembre 2010

La revente légale de billets d'occasion sur Internet fête ses 8 ans !

Alors que les députés plangent en ce moment sur le sujet de la lutte contre le marché noir des billets, le site zePASS.com, toute première place de marché à avoir organisé la revente légale de billets sur Internet, fête ses 8 ans.

Lyon, le 16 décembre 2010

Depuis décembre 2002, les internautes peuvent acheter et revendre sur Internet leurs billets non remboursables **dans un cadre organisé, structuré et surtout légal**. Le site Internet zePASS.com (<http://www.zepass.com>) a été le tout premier site en France à organiser cette activité, en mettant à la disposition des particuliers une plate-forme dédiée à leurs ventes occasionnelles (**train, concerts, matchs, loisirs**).

En huit ans, l'accompagnement des internautes sur cette plate-forme a considérablement évolué. A l'origine simple support de petites annonces, zePASS.com est devenu cette année le seul site en France, spécialisé dans la revente légale de billets d'occasion, à proposer **un service complet de tiers de confiance**, pour encadrer et sécuriser les échanges de billets entre les internautes, **avec paiement sécurisé en ligne (avec le Crédit Mutuel) et garantie de bonne fin des échanges**. Cette fonctionnalité a été lancée en février 2010.

« Depuis 2002, et sans relâche au cours de nos huit ans d'existence, **nous luttons, aux côtés des professionnels de la billetterie, contre le marché noir de billets**. » rappelle Quentin Schaepeynck, fondateur et Président de la société ZEPASS SAS. « Depuis notre création, **nous interdisons ainsi formellement toute revente d'un billet plus cher que sa valeur faciale, comme l'exige déjà la loi française pour certains types de billets**. ». A noter qu'un amendement relatif à la revente de billets est en ce moment même en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, dans le cadre du projet de loi « LOPPSI 2 » actuellement en deuxième lecture. Cet amendement prévoit de réprimer plus sévèrement les ventes de billets spéculatives, consacrant dans le même temps les solutions de revente légales et encadrées sur Internet.

A propos de zePASS.com

La place de marché zePASS.com, éditée par la société ZEPASS SAS, accompagne les internautes qui souhaitent acheter ou revendre des billets d'occasion (train, concerts, spectacles, matchs, loisirs) au travers du site Internet <http://www.zepass.com>, et d'une application mobile iPhone gratuite, unique application offrant l'achat de billets d'occasion en France. La société ZEPASS SAS met également sa technologie à la disposition des organisateurs pour leur permettre de proposer à leurs spectateurs une bourse d'échanges officielle encadrée (festival Solidays, salle Arena Montpellier, etc.).

En mai 2009, le site a ouvert son capital au réseau de billetterie Digitick (<http://www.digitick.com>), pionnier de l'e-ticket et troisième réseau de billetterie en France.

Contact

Quentin SCHAEPELYNCK
Président ZEPASS SAS
LD : 06 63 00 99 05
quentin@zepass.com